

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE (A.S.I.A.)

Le plafond de ressources mensuelles de l'aide aux études est fixé à 1.450,00 €

Les plafonds de ressources mensuelles des autres prestations s'élèvent à 1.350,00 €

PRESTATIONS	Montants
MESURE/ COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES (CIV) AIDE au logement concernant les personnels affectés dans des établissements dits difficiles	700.00 €
ASIA Logement locatif	600.00 €
ASIA études et formation professionnelle des enfants des personnels	Montant variable
ASIA Loisirs des enfants des personnels (maximum 30 jours/an) - Centres de vacances avec hébergement - Centres de vacances sans hébergement	60 % du coût du séjour, plafonné à 304,90 € par enfant 3,50 €/jour
Garde de jeunes enfants de 3 mois à 3 ans	2.80 €/jour
CONSULTATION Juridique	S'adresser au service social
CONSULTATION en économie sociale et familiale	S'adresser au service social
RESAUX PAS Espace d'accueil et d'écoute assurée par des psychologues	S'adresser à la M.G.E.N. Tél : 0 805 500 005 Numéro unique, gratuit et anonyme
ENVIRONNEMENT PRIVE ET PROFESSIONNEL ✓ Aide aux retraités ✓ Accompagnement de malade	Montant variable proposé par la commission académique
SUBVENTION POUVANT ETRE ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS	Montant proposé par la commission académique